

RÉGLEMENT LA MEGA BELL COURSE

ÉPREUVE
Dimanche
05 avril 2026

SOMMAIRE

1. L'événement
2. Les Courses
 - 2.1 Le format S
 - 2.2 Le format XL
3. Conditions de participation
 - 3.1 Règles générales
 - 3.2 Code de bonne conduite
4. Législation
5. Inscriptions
6. Retrait des dossards et transpondeurs
7. Parcours
8. Matériel
9. Règle de jeu
 - 9.1 Chronométrage
 - 9.2 Barrière horaire
 - 9.3 Système de calcul
10. Classements & récompenses
11. Pénalités
12. Abandons
13. Sécurité et assistance médicale
14. Modifications
15. Assurances
16. Remboursement / Annulation
17. Droits à l'image / RGPD

1. L'ÉVÉNEMENT

La Mega Bell Course est un événement de ski organisé par l'Office de Tourisme de La Grande Plagne le 05 avril 2026, avec le soutien des communes de la Plagne Tarentaise, Aime la Plagne, Champagny-en-Vanoise et la Société d'Aménagement de La Plagne.

2. LES COURSES

La Mega Bell Course est un événement composé d'épreuves de pleine nature, empruntant le domaine skiable de La Plagne.

Deux formats de course sont proposés :

- Format S
- Format XL

2.1 Le format S

Cette course peut se réaliser en ski, télémark, monoski, snowboard, snowscoot, ou handiski. Les épreuves se dérouleront sur la même journée du dimanche 05 avril 2026. Les épreuves sont chronométrées et classées :

- Individuellement
- Ou par équipe. Une équipe est composée de 2 à 4 participants. Quel que soit le nombre de participants (2, 3 ou 4), seuls les 2 meilleurs temps sont pris en compte pour le classement général.

L'âge minimum requis pour la participation à ce format est de 7 ans.

Un niveau de ski minimum est exigé, correspondant à un niveau intermédiaire. Le participant doit pouvoir parcourir des pistes bleues avec confiance et des pistes rouges avec aisance. Il maîtrise complètement le ski parallèle et utilise ses bâtons pour plus de contrôle.

Le parcours de cette course est composé de 3 épreuves dont les départs et arrivées se situent sur le domaine de ski de la Plagne. Ne seront classés que les participants ayant réalisé les 3 épreuves. La grille tarifaire d'inscription est définie comme suit :

- 30€ l'inscription sèche à la course par participant

Détails de la course : 3 épreuves

- La Mega Warrior
- Tout là-haut
- Le Grand Bain

L'ordre des épreuves est libre. Néanmoins, vous devrez terminer obligatoirement votre parcours par l'épreuve du Grand Bain. Les participants peuvent choisir leur lieu de départ parmi tous les villages de la station de la Grande Plagne.

2.2 Le format XL

Cette course peut se réaliser en ski, télémark, monoski ou snowboard. Les épreuves se dérouleront sur la même journée du dimanche 05 avril 2026. Les épreuves sont chronométrées et classées :

- Individuellement
- Ou par équipe. Une équipe est composée de 2 à 4 participants. Quel que soit le nombre de participants (2, 3 ou 4), seuls les 2 meilleurs temps sont pris en compte pour le classement général.

L'âge minimum requis pour la participation à ce format est de 12 ans.

Un niveau de ski minimum est exigé, correspondant à un niveau avancé. Le participant doit pouvoir parcourir des pistes noires avec aisance et maîtriser ses mouvements sur ses skis.

Le parcours de cette course est composé de 5 épreuves dont les départs et arrivées se situent sur le domaine skiable de la Plagne. Ne seront classés que les participants ayant réalisé les 5 épreuves. La grille tarifaire d'inscription est définie comme suit :

- 30€ l'inscription sèche à la course par participant

Détails de la course : 5 épreuves

- Tout là-haut
- Le Grand Bain
- C'est d'la balle
- Here we go !
- C'est boarder...

L'ordre des épreuves est libre. Néanmoins, vous devrez terminer obligatoirement votre parcours par l'épreuve du Grand Bain. Les participants peuvent choisir leur lieu de départ parmi tous les villages de la station de la Grande Plagne.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Règles générales

L'épreuve est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, aux conditions définies ci-dessous :

- Être âgé de 7 ans et plus conformément aux articles 2.1 et 2.2 selon le format choisi.
- Avoir un niveau de ski minimum intermédiaire conformément aux articles 2.1 et 2.2 selon le format choisi.
- S'acquitter du règlement de la course choisie.
- Avoir une condition physique lui permettant d'évoluer sur le domaine skiable sur une distance de plusieurs kilomètres
- Être titulaire d'un titre de transport lui permettant d'emprunter les remontées mécaniques du domaine skiable de La Plagne.

3.2 Code de bonne conduite

Il est attendu de chaque participant un comportement respectueux et bienveillant vis-à-vis :

- De toute personne présente sur l'événement (organisation, autorités, bénévoles, skieurs, familles, etc).
- Des autres concurrents (laisser passer les plus rapides, assistance en cas de chute grave).
- De l'environnement : pas d'abandon de déchets.
- Du règlement du domaine skiable de La Plagne en vigueur et conformément aux 3 arrêtés municipaux annexés au présent règlement qui définissent les modalités d'utilisation des pistes de ski alpin sur le domaine de ski de la Grande Plagne.

4. LÉGISLATION

- La participation à La Mega Bell Course implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement de la course et du règlement du domaine skiable de La Plagne en vigueur et conformément aux 3 arrêtés municipaux qui définissent les modalités d'utilisation des pistes de ski alpin sur le domaine de ski de la Grande Plagne.

5. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne accessible sur le site internet de l'événement avec un paiement sécurisé par carte bancaire : www.lamegabellcourse.com

Tarifs :

- 30€ l'inscription sèche à la course

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le règlement. L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans l'accord de l'organisateur. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. Aucune revente de dossard n'est donc autorisée.

Attention ! Pour récupérer votre dossard, il faudra être en possession d'une pièce d'identité.

La Mega Bell Course est limitée à 800 participants : 400 participants sur le format S et 400 participants sur le format XL.

L'inscription inclut : le cadeau participant, un cadeau finisher pour tous ceux ayant validé leur classement ainsi qu'une collation après course incluant un burger + une boisson (soft ou bière).

Chaque participant pourra récupérer sa dotation après la course sous réserve qu'il restitue son dossard et transpondeur fournis par l'organisateur avant la course.

6. RETRAIT DES DOSSARDS ET TRANSPONDEURS

Chaque dossard et chaque transpondeur (puce de chronométrage) sont remis individuellement à chaque participant sur présentation de sa pièce d'identité (possibilité de présenter une photocopie ou une photo du document). Le dossard doit être correctement porté et visible en permanence pendant toute la course.

Le dossard et transpondeur sont inaccessibles, à titre gratuit ou onéreux. S'il le participant remet son dossard et/ou son transpondeur à un tiers, l'organisateur se réserve la faculté de l'exclure de la course, ainsi que le tiers, sans que ceux-ci ne puissent prétendre au remboursement d'aucune somme, ni à aucun dédommagement.

Les dossards et transpondeurs sont à récupérer dans les offices de tourisme en respectant les horaires d'ouverture : de Montchavin-Les coches, de Montalbert, de Champagny-en-Vanoise, de la Vallée (à Aime.) À Plagne Centre, vous pourrez récupérer votre dossard à l'office de tourisme du mercredi 1er avril au samedi 04 avril. Le dimanche 05 avril, dès 8h00, vous pouvez récupérer votre dossard au stade Jean-Luc Crétier, Plagne Centre (au village de La Mega Bell Course). Choisissez bien votre office de tourisme au moment de votre inscription pour être certain que votre dossard nominatif vous attende au bon endroit !

Il sera également possible de récupérer le dossard d'un autre participant, sur présentation d'une copie de sa pièce d'identité et de l'email de confirmation d'inscription. Soyez futé : faites-en sorte de choisir le même village pour récupérer vos dossards au moment de vous inscrire...

Le numéro de dossard ne définit en aucun cas l'ordre de départ aux épreuves, il permet uniquement d'identifier le participant et d'attribuer le transpondeur correspondant.

Les participants sont autorisés à faire la promotion de n'importe quelle marque sur eux, casque ou vêtements, mais sans jamais recouvrir le dossard. Néanmoins le port d'un sac à dos est autorisé.

L'organisateur est le seul à pouvoir attribuer les numéros des dossards.

Seront affichés sur les dossards le numéro de dossard ainsi que des logos partenaires.

7. PARCOURS

Les épreuves sont identifiées sur un plan dédié à la course et un balisage est installé spécifiquement pour chacune d'entre elles.

Une équipe d'ouvreurs vérifie chaque épreuve avant la course et s'assure de la bonne mise en place du balisage ainsi que de l'absence de danger identifié.

Le format S est composé de 3 épreuves, dont l'ordre de réalisation n'est pas imposé. Le format XL contient 5 épreuves obligatoires dont l'ordre de réalisation n'est pas imposé.

Reconnaissance :

L'organisateur dévoile les 6 épreuves le samedi 04 avril. Les futurs participants à la course, titulaires d'un forfait, auront la possibilité de repérer la situation sur le domaine de ski de chaque épreuve, de s'entraîner sur les parcours.

8. MATÉRIEL

Matériel obligatoire :

- Casque et masque
- Gants
- Téléphone portable chargé et allumé (numéro service des pisteurs secouristes du domaine de ski : 04.79.09.67.60)
- Tenue adaptée à la pratique du ski/snowboard
- Skis et chaussures de ski ou snowboard et boots

Matériel fortement conseillé :

- Lunettes
- Crème solaire
- Dorsale

9. RÈGLE DE JEU

9.1 Chronométrage

La Mega Bell Course est un cumul d'épreuves chronométrées et distinctes. Les départs se font par vague fixés par l'organisateur.

Le classement final sera calculé sur le cumul des temps chronométrés de chaque épreuve individuellement ou par équipe conditionné par l'acquisition de bonus et/ou malus. Chaque concurrent est équipé d'un transpondeur qui lui sera remis lors du retrait des dossards. Il devra être attaché à une boucle d'une de ses chaussures de ski ou boots.

9.2 Barrière horaire

Une barrière horaire ultime est fixée à 15h00 afin de permettre à chaque participant de rejoindre par les remontées mécaniques son lieu de logement ou son habitation habituelle en respectant le règlement du domaine de ski, notamment les horaires d'ouverture des remontées mécaniques.

Chaque participant doit prendre en compte le temps nécessaire pour relier chaque épreuve successivement et pour faire éventuellement des pauses. En cas de temps limite dépassée, le concurrent se verra refuser le cadeau finisher.

La barrière horaire fixé à 15h00 correspond alors au dernier départ de la dernière épreuve du Grand Bain.

9.3 Système de calcul

Format S :

Les temps des 3 épreuves réalisées seront cumulées pour établir le classement final qui prendra en compte également les malus et bonus acquis prenant la course.

Format XL :

Les temps des 5 épreuves réalisées seront cumulées pour établir le classement final qui prendra en compte également les malus et bonus acquis prenant la course.

10. CLASSEMENTS & RÉCOMPENSES

La Mega Bell Course est classée avec podiums.

		FORMAT XL			FORMATS		
		1er	2nd	3ème	1er	2nd	3ème
Scratch	Tout genre	1	1	1	1	1	1
Equipe	Tout genre	1	1	1	1	1	1
Catégorie 8 à 12 ans	Garçons				1	1	1
Catégorie 8 à 12 ans	Filles				1	1	1
Catégorie 13 à 16 ans	Garçons	1	1	1	1	1	1
Catégorie 13 à 16 ans	Filles	1	1	1	1	1	1
Catégorie 17 ans et +	Hommes	1	1	1	1	1	1
Catégorie 17 ans et +	Femmes	1	1	1	1	1	1
Le Mega même	Garçons	1			1		
La Mega même	Filles	1			1		
Le Mega vintage	Hommes	1			1		
La Mega vintage	Femmes	1			1		
Le Mega à la bourre	Hommes	1			1		
La Mega à la bourre	Femmes	1			1		
Mega lots	Tout genre				Tirage au sort de 3 lots		

11. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une mise hors course ou une pénalité de temps :

- Non-respect du règlement de course
- Absence sur un contrôle de départ ou arrivée d'épreuve
- Non-respect des parcours : chaque épreuve est un tracé matérialisé par une arche de départ, des opalines d'arrivée, des portes de slalom ou ski/boardercross et filets
- Absence de matériel obligatoire pendant la course
- Jet de déchets
- Non-respect des logos des sponsors présents sur les dossards
- Non-respect du personnel de l'organisation

Dans le cas d'infractions non référencées dans la liste ci-dessus, l'organisation se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

12. ABANDONS

Sauf blessure ou casse importante, un concurrent ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de départ ou d'arrivée d'épreuve. Il doit alors prévenir le responsable de départ ou d'arrivée d'une épreuve, qui invalide définitivement son dossard.

Le rapatriement en cas de blessure et/ou de casse sera décidé avec le service des pistes du domaine skiable de La Plagne, conformément au règlement du domaine skiable de La Plagne.

13. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Plusieurs postes de secours existent sur le domaine de ski. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec l'organisateur.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres de l'exploitant du domaine de ski.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel à un secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le service des pisteurs secouristes du domaine de ski : 04.79.09.67.60
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve et à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

14. MODIFICATIONS

Pour chaque format de la Mega Bell Course, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la barrière horaire. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

15. ASSURANCES

La pratique du ski en général constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant à la Mega Bell Course doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain montagneux présentant des accès et notamment des descentes techniques et rapides.

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de la course. Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers pendant la durée de l'épreuve, sur les parcours officiels.

Individuelle accident :

Il est obligatoire pour chaque participant de souscrire une assurance couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve, notamment s'il n'est pas licencié à la FFS, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels.

En acceptant les conditions d'inscription et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'indemnisation intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France.

16. REMBOURSEMENT / ANNULATION

Le concurrent qui renonce à participer à la Mega Bell Course, pour quelque raison que ce soit, ne peut prétendre au remboursement d'aucune somme, ni à un dédommagement de quelque nature qu'il soit.

Toute demande de modification de course ou d'identité du participant devra être envoyée par mail à lamegabellcourse@la-plagne.com avant le mardi 31 mars à 12h00. Un mail de confirmation vous sera adressé.

17. DROITS À L'IMAGE / RGPD

En vertu de l'article L333-2 du code du sport, "les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent."

Les participants sont informés que l'association de l'Office du Tourisme de La Grande Plagne, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de la Mega Bell Course, peut être conduite à photographier et/ou filmer l'événement afin de promouvoir les éditions futures. Cette prise de vue peut être effectuée par survol au moyen aérien (drone et/ou hélicoptère).

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme de La Grande Plagne, sous réserve :

- Qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre
- Que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne

La Mega Bell Course est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement et des marques déposées.